

ASSEMBLÉE NATIONALE24 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 290

AMENDEMENTprésenté par
M. Verny

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« d'un membre de la Cour des comptes, d'un représentant de la Banque de France, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à modifier la composition de la commission administrative.